# Les Béarnais qui tissent le linge basque

**L'entreprise Moutet à Orthez (64) a reçu des acteurs de la filière textile à l'initiative de l'ADI pour développer la dynamique territoriale.**

*Les fils tissés dans les ateliers Moutet sont teintés à la demande de l'entreprise Lepère à Nay (64), elle aussi labellisée Entreprise du patrimoine vivant.* // Photo F. H. - Le Sillon

Le ronronnement des machines et les couleurs des fils qui s'entrecroisent entraînent les visiteurs vers un état contemplatif. L'ADI (Agence de développement et d'innovation) de Nouvelle-Aquitaine, a invité, le jeudi 19 juin dernier, des acteurs de la filière textile du territoire à découvrir les ateliers de tissage Moutet à Orthez. Cette entreprise béarnaise historique a fêté l'an dernier ses 150 ans.

Labellisée EPV (Entreprise du patrimoine vivant) depuis 2006, elle est la dernière, avec la société Lartigues de Bidos (64), à conserver le savoir-faire du tissage du linge basque dans un bassin qui a été historiquement prolifique pour la filière. Ils ont ensemble relancé le syndicat des tisseurs de linge basque d'origine, et ont même obtenu une indication géographique en novembre 2020.

Ils travaillent conjointement à déterminer les motifs et les couleurs qui caractériseront les collections de l'année. « *On réfléchit ensemble sur ce que ça veut dire de l'ancrage territorial. Qu'est-ce que ça veut dire de tisser ici et par ici ?* », développe le directeur général de la société, Camille Chamard, qui guide la visite.

Prônant une fabrication 100 % française, Tissage Moutet confie la teinture de leurs fils à la société Lepère à Nay, labellisée elle aussi EPV. La fabrique orthézienne se penche aussi sur la reconstruction d'une filière complète sur le territoire qui se heurte à trois problématiques. La première, agronomique, questionne la culture du lin, du coton ou encore du chanvre sur les terres basco-béarnaises. La deuxième, économique, pose la question de la rémunération des agriculteurs. Enfin, il faut recréer les outils de transformation qui ont aujourd'hui disparu.

> « Amener de la gaieté par rapport à des tissages softs

## Cinq générations

La réflexion est ancrée dans une histoire que le magasin d'usine d'Orthez propose de découvrir à travers une scénographie soignée. Fondée en 1874 par Jean-Baptiste Moutet qui rachète la boutique "Au coin de la rue" pour vendre des tissus, l'entreprise se mécanise avec l'acquisition des premiers métiers à tisser en 1913. Elle produit notamment des mantes à bœufs, couverture qui protégeait les animaux du soleil et des insectes. Six ans plus tard, l'entreprise s'inspire de ce tissu pour lancer officiellement le premier linge de maison béarnais avec les sept rayures qui symbolisent les provinces basques.

Jean-Baptiste, Jacques, Georges, Catherine, Benjamin, cinq générations se sont succédé jusqu'à aujourd'hui. Malgré la modernisation et un positionnement haut de gamme, l'essor de l'industrie tout au long du XX[e] siècle, qui a permis à la société de salarier jusqu'à 250 personnes, est bloqué par la concurrence internationale. Après être descendue à seulement 7 salariés, l'entreprise emploie aujourd'hui 35 personnes.

Un renouveau insufflé par Catherine Moutet qui reprend, en 1999, l'entreprise en liquidation. « *Son innovation, ça a été de dire "Je ne vais pas vendre des torchons pour essuyer la vaisselle, je vais vendre des torchons pour donner de la vie dans un intérieur"* », explique Camille Chamard, qui guide la visite. La cheffe d'entreprise s'appuie sur des designers et des créatifs pour réinventer l'univers du tissage. « *Vous verrez beaucoup de tissages très colorés, et le but, c'est d'amener beaucoup de gaieté par rapport à des tissages qui sont plutôt softs, voire austère* » poursuit Camille Chamard.

Le fils de Catherine Moutet, Benjamin, reprend l'entreprise après un licenciement difficile d'un grand groupe parisien. « *L'innovation de Benjamin, c'est prioritairement l'innovation sociale* », raconte le dirigeant. Suppression de la pointeuse, horaires libres : « *On a modifié un petit peu la manière de penser l'organisation pour que notre indicateur, en termes sociaux, soit de supprimer le stress au travail.* »

Un positionnement qui a dû plaire à certains invités issus de l'écosystème social et solidaire. **F. H.**

# La grêle frappe à Guiche et Peyrehorade

Le soleil rasant de cette matinée du jeudi 26 juin fait éclater le vert des champs de maïs qui bordent la départementale 817, entre Béarn et Landes. Mais à l'entrée du Pays basque le décor est tout autre. Les champs de maïs de Mickael Dachary, à Guiche, sont dévastés par l'épisode de grêle survenu la veille dans l'après-midi. Il avait bien reçu une alerte SMS de son assureur : « *Soyez prudent à Guiche fort orage en approche* ». À peine un quart d'heure plus tard « *le déluge !* lâche l'éleveur. *Ça a duré plus de six minutes, des grêlons de plus de 5 centimètres, avec beaucoup de vent* ». Il ne pourra que constater les dégâts sur ses parcelles de maïs, alors qu'il se réjouissait de la levée particulièrement réussie. « *J'ai au mois 70 % des surfaces touchées* » assure-t-il. Il estime à plus de 90 % les pertes sur certaines parcelles.

Heureusement ses Blondes d'Aquitaine qui étaient rentrées à l'étable n'ont pas l'air impactées même si elles ont été affolées par l'épisode. Toujours est-il qu'il faudra trouver une solution pour les nourrir, son maïs étant principalement destiné à leur alimentation. « *Ce qui me fait peur c'est que j'ai des stocks de fourrage enrubannés à l'extérieur et un silo de grains humides qui lui aussi a pris des gros impacts. Pour la conservation de mon maïs ça risque d'être très compliqué* », craint l'éleveur.

## Un avenir questionné

Il tempère tout de même en se disant que ce n'est que pour une campagne. Il s'inquiète par contre pour son voisin, Christophe Sallaberry, producteur de kiwis, qui risque de ressentir les dégâts sur plusieurs années. Tout comme ceux de la zone de Peyrehorade, aussi touchés par un orage. L'arboriculteur basque confirme : « *Les cannes qui devaient produire l'an prochain sont foutues.* » Sur ses 3 ha de plantation, tous les kiwis présentent des traces d'impact qui compromettent complètement la récolte. « *Ça commençait à reprendre un peu fort* » se désespère-t-il après avoir replanté des porte-greffes pour pallier l'asphyxie racinaire de ses arbres. À 47 ans, il se demande s'il va avoir l'énergie de continuer…

*Mickael Dachary estime que 70 % de ses surfaces de maïs ont été impactées par la grêle avec 90 % de pertes sur certaines parcelles.* // Photo F. H. - Le Sillon

Il est d'autant plus amer qu'il est investi dans le réseau de l'Adelfa. « *C'est un système qui fonctionne* », assure-t-il en constatant que sur d'autres épisodes de grosses goûtes d'eau auraient remplacé les grêlons. Le déclenchement des générateurs qui a bien eu lieu sur le département a possiblement permis de limiter les dégâts. Mais Corinne Nousty, présidente de l'association prévient : « *Pour l'Adelfa 64, il ne reste de la solution que pour cinq alertes !* » **F. H.**

## En bref

### Bovins/loups : conditions des tirs de défense

Les éleveurs de bovins et de chevaux vont être autorisés à effectuer des tirs de défense contre les loups pour protéger leur troupeau, selon un arrêté publié le 22 juin au JO. Cet arrêté signé par la ministre de la Transition écologique et la ministre de l'Agriculture avait été préalablement mis en consultation depuis le 10 juin. Le texte liste une dizaine de mesures « *de réduction de la vulnérabilité* » à la disposition des éleveurs de bovins et d'équins qui devront mettre en œuvre au moins une d'entre elles (vêlage en bâtiment, rassemblement des troupeaux surtout la nuit, inspection et visites fréquentes, etc.) pour justifier ensuite des tirs. Ce texte « *permettra de pouvoir opérer des tirs, dans les espaces où les troupeaux sont menacés, même lorsqu'il n'y aura pas (eu) d'attaque pour qu'on entre vraiment dans une logique de régulation* ».